

[Texte]

Mr. Robinson: Would it not have been in order for the Minister to reply to Mr. McGrath at this stage?

The Chairman: Mr. Robinson, would you please allow the Chair to conduct the meeting.

Mr. Benjamin.

Mr. Benjamin: At first blush, I have some sympathy and tendency to support the amendment. Firstly, I am not particularly concerned about the manufacturers, packagers, producers, wholesalers and retailers being fully informed—I am very sure that their organizations subscribe to the *Canada Gazette* and they will know very quickly what the proposed regulations are. But Joe Consumer does not subscribe to the *Canada Gazette*. So I have some sympathy for the amendment.

Because I think the more that is done to let Joe Consumer know what is in the regulations and to see that he has a chance also to say whether or not he thinks they are sufficient or deficient is the area which we should be looking at and having more concern about. I am certain the Grocery Products Manufacturers and the other organizations will be fully cognizant; and their experts and their staff will...

• 1215

An hon. Member: And consumers too.

Mr. Benjamin: ...subscribe to the *Canada Gazette*. They will know very quickly what the proposed regulations are and they will make their submissions to the Minister. I am sure we can bet on that.

An hon. Member: So will all the little guys, too.

Mr. Benjamin: Yes. Those who are members of associations who are supposed to be acting on their behalf. However, the same goes for the little producers and canners as well. I think anything we do that maximizes the public's knowledge not only about the proposed regulations but the regulations once they are finalized and promulgated. The same thing should be done again. Some publicity should be given to them so that more people are aware of them.

I am not concerned about the matter of jurisdiction or about the provinces. I suspect that the Minister and his officials will do the consulting beforehand before they even come up with proposed regulations, because I am sure they are not going to want to get into any hassles with the provinces. So I look on the publication of these in the provincial gazettes as just further informing the public.

I suspect that the number of people who subscribe to a provincial gazette is sort of more widespread than the *Canada Gazette*. I may be wrong on that, but at least a different group of people get it.

An hon. Member: Neither of them are best sellers.

Mr. Benjamin: No.

Some of them get it automatically. I do not feel that it is all that necessary for it to be in the provincial gazettes, but I do not care if it is.

[Interprétation]

M. Robinson: Ne serait-il pas dans l'ordre que le ministre réponde à M. McGrath à ce moment-ci?

Le président: Monsieur Robinson, voulez-vous s'il vous plaît laisser au président le soin de diriger cette séance.

Monsieur Benjamin.

M. Benjamin: Au premier abord, j'ai quelque sympathie et je serais tenté d'appuyer l'amendement. En premier lieu, je ne m'inquiète pas beaucoup du fait que les fabricants, les emballeurs, les producteurs, les vendeurs de gros et de détail soient renseignés sur tout, je suis sûr que leurs organisations sont abonnées à la *Gazette du Québec* et qu'ils sauront très vite quels sont les règlements proposés. Mais Joe le consommateur n'est pas abonné à la *Gazette du Canada*. J'éprouve donc une certaine sympathie pour cet amendement. Plus nous aidons le consommateur à connaître le règlement et plus nous lui permettons de dire si oui ou non il croit que ce règlement est suffisant ou non, plus je suis satisfait. Je suis certain que les fabricants de produits d'épicerie et que les autres organisations seront très au courant, et leurs experts et leur personnel...

Une voix: Et les consommateurs également.

M. Benjamin: ...seront certainement sur la liste de la *Gazette du Canada*. Ils apprendront très vite quels sont les règlements proposés et ils feront part de leurs observations au ministre. De cela, je suis très sûr.

Une voix: Et toutes les petites gens également.

M. Benjamin: Oui. Ceux qui font partie des associations qui sont supposées agir en leur nom. Toutefois, il va de même pour les petits producteurs et les employés des conserveries. Je crois qu'il faut tout faire pour permettre au public de connaître les règlements proposés mais également les règlements une fois qu'ils auront été promulgués et adoptés. Il faudra faire la même chose de nouveau. Il faut également qu'il y ait de la publicité afin que les gens soient au courant.

Je ne m'inquiète pas de la question de juridiction ou de la question des provinces. Je soupçonne que le ministre et ses fonctionnaires consulteront d'avance ces gens avant de nous présenter les règlements présentés, car je suis certain qu'ils ne veulent pas avoir d'ennuis avec les provinces. Je considère donc que la publication de ces règlements dans les gazettes provinciales serviront (a) à informer le public.

Je soupçonne que le nombre de gens qui reçoivent la gazette provinciale est plus grand que pour la *Gazette du Canada*. Je peux me tromper, mais du moins différents groupes de gens la reçoivent.

Une voix: Ni une gazette ni l'autre ne sont des journaux à grand tirage.

M. Benjamin: Non.

Certaines personnes reçoivent ces gazettes automatiquement. Je ne crois pas que ce soit nécessaire que tout cela paraisse dans la gazette provinciale, mais cela ne me fait rien de toute façon.